Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 25 Joumada II 1446
27 Décembre 2024

N° 150

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 3076
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 3077
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 3081
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 3087
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 3087
Avis aux créanciers 3090
Convocations
Sociétés anonymes 3091
Autres sociétés 3093
Actes Administratifs
Avis au public 3093
Divers
Avis au public 3095

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Citoyenne Locale Bulletin

Nom ou raison sociale : Société citoyenne locale de couture & broderie de Médenine «New fashion».

Type de société : Société citoyenne locale.

Capital social : 10.000 DT.

Siège social : Rue des palmiers, Médenine nord 4100.

Objet social : - Couture & broderie de tous types de vêtements.

- Couture & broderie de tous types de housses, rideaux & tissus d'ameublement.

- En général toutes activités industrielles, commerciales qui contribuent au développement de l'activité de la société.

Parts sociales à souscrire : 200 parts sociales d'une valeur globale de 10.000 DT.

Valeur nominale des parts sociales : 50 DT par action.

Distribution des dividendes & réserves légales obligatoires :

- 15 % sont alloués aux réserves légales obligatoires jusqu'à atteindre 50% du capital.

- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles, environnementales & sportives.

- 30% sont alloués au développement de l'activité de l'entreprise.

- 35% seront distribués entre les associés.

Banque domiciliataire des montants des souscriptions : Banque Nationale Agricole, agence Médenine.

Délai de souscription : Les souscriptions au capital s'étalent sur 10 jours du 15/12/2024 au 25/12/2024. La clôture peut être annoncée en cas de souscription totale avant délai.

2024R03190SODB1

Prospectus de souscription

Prospectus pour la constitution d'une entreprise privée locale

Nom de l'entreprise à constituer : Société communautaire Locale des Matériaux de Construction Baldi.

Type d'entreprise : Locale

Capital souscrit de l'entreprise : 10 mille dinars

Objet de l'entreprise : Exploit et vente des matériaux transversaux

Durée de l'entreprise : 99 ans

Date et lieu d'établissement du projet de contrat fondateur : 18 décembre 2024, au greffe du Tribunal de Première Instance Jendouba, sous le numéro 81349.

Nombre d'actions préalablement souscrites et payées en espèces et le montant à payer immédiatement : 200 actions, pour 50 dinars.

Conditions liées à la répartition des excédents et à l'accumulation de l'épargne dans le cas où l'entreprise réalise des bénéfices nets ou excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- Allouer 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à 50% du capital de l'entreprise locale.

- Allouer 20% aux activités sociales culturelles et environnementales.

- Les bénéfices ou excédents restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- Le montant restant est consacré à la promotion de ses activités et à son développement local.

Le nom de l'agence de l'établissement bancaire dans laquelle sera déposé les fonds issus de la souscription :

Société Tunisienne de Banque Agence de Bou Salem

Délai d'ouverture de souscription : du 25 décembre 2024 au 26 janvier 2025 (horaire administratif) avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration du délai susvisé.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et son lieu suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive s'effectue par :

La publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens, et l'affiche d'une invitation au siège de la délégation de Balta Bouaouane et au siège de la commune de Balta Bouaouane.

Fondateurs :

1/ Moez Baldi, résident à Bou Salem, téléphone 58800141

2/ Hazem Hamrani, résident à Bou Salem, téléphone 22129975

3/ Mohamed Nejib Rakrouki, résident à Bou Salem, téléphone 21266166

4/ Brahim Baldi, résident à Bou Salem, téléphone 94836882

5/ Ali Baldi, résident, à Bou Salem, téléphone 53190533.

6/ Slah Baldi, résident à Bou Salem, téléphone 29114992

Les personnes désirant participer à la constitution de l'entreprise déposent leurs demandes auprès des fondateurs de l'entreprise et au lieu désigné par ces derniers à cet effet sous formé de formulaire de participation disponible chez les fondateurs après avoir examiné le projet de statuts de l'entreprise.

2024R03238SODB1

Constitution d'une société communautaire

- Nom de l'entreprise : Société citoyenne locale Al Khayr wel Baraka à la princesses des montagnes Kesra

- Type de société : locale

- Le montant du capital souscrit de la société : 10000 dinars.

- Adresse du siège social : Bouabdellah Kesra

- Thème de l'entreprise : Agriculture, Forêts, industries traditionnelles artisanat et tourisme alternatif

- La période indiquée pour l'entreprise : 99 ans

- La date du dépôt des statuts de la société auprès du tribunal de première instance de Siliana le 10 Décembre 2024 sous le numéro 24/2024

- Domaine juridique : 50 actions sont placées en tant que 10.000 dinars payés en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base d'apport pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première

partie du décret présidentiel n°15 de mars 2022, relatif aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite par un huissier de justice et ajouter de nouvelles actions au capital de la société.

- Une invitation à l'assemblée générale constitutive le 01/01/2025 une publication au journal officiel de la République Tunisienne.

- Et dans deux quotidiens en plus cet avis a été affiché au siège de la municipalité.

Membres :

1- Radhouane Ben Lazhar Baili : 09921368

2- Emna Bent Omar Askri : 09947130

3- Rim Bent Bachir Hammassi : 09928730

4- Hamdi Ben Abdelhamid Ghodhbane : 14452050

5- Khira Bent Abda Daoudi : 09927172

6- Raoudha Bent Slah Hammassi : 09935911

2024R03242SODB1

Avis

Nom de la société : Société COMMUNAUTAIRE REGIONALE DES FEMMES OASIENNES à Tozeur

Siège social : Route d'Hamma 2210 Tozeur

Statut juridique : Société COMMUNAUTAIRE REGIONALE

Activité principale : Autres industries extractives, production et commercialisation de produits de l'artisanat, industries alimentaires traditionnelles

Date de début d'activité : 14/09/2023

Date de publication : 23/01/2024

Identifiant unique : 1837139B

Numéro d'enregistrement commercial ancien : C0122752024

Capital social : 20 000 Dinars

Durée de la société : 99 ans

Valeur de l'action : 10 Dinars

Président du conseil d'administration : Malek Ziyada

Nombre de succursales : Aucun

Hypothèques : Aucune

2024403132SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation du capital social en numéraire

SOCIETE ZITOUNA TAMKEEN-I.M.F

Société anonyme

Au capital de 31.000.000 Dinars divisé en 31.000.000 actions d'un dinars chacune

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie

Matricule fiscal : 1432352G/P/M/000

ID RNE : I432352G

La société est une institution de microfinance selon les mécanismes et modalités des finances islamiques conformément au Décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

Tout actionnaire détenant au moins cinq actions a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

- Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2024 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau TUNIS en date du 23/12/2024 sous le n° 24504528 et quittance n°M009411 dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 23 décembre 2024 sous le n°ACO12022024 il a été décidé ce qui suit :

L'augmentation du capital social de neuf millions dinars (9.000.000 DT) pour le porter de trente et un millions dinars (31.000.000 DT) à quarante millions dinars (40.000.000 DT) et ce, sans suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 15 des statuts.

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de neuf millions (9000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un dinar (1,000 DT) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération devra être effectuée intégralement à la date de la souscription.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital social. Les fonds provenant des versements seront déposés à la Banque Zitouna agence siège au Kram au compte indisponible n°25000000000135870234 ouvert au nom de la société Zitouna Tamkeen.

Le dernier délai de souscription est fixé quinze (15) jours au plus tard à partir du 6ème jour après la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne JORT avec la possibilité

de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Les bulletins de souscription doivent être déposés en original, au siège social de la société Zitouna Tamkeen.

2024R03228SANB2

MetalPlast S.A

Adresse : Zone Pétrolière Radés 2040

MF : 0000630B

Conformément au procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de la place de la République à Radés le 3 décembre 2024 sous le numéro 24703695, le numéro M075464 a été déposé, un exemplaire de celui-ci ayant été inscrit au registre national des entreprises le 11 décembre 2024 sous le numéro 2024152252. Il a été décidé :

1- Révocation d'un administrateur :

L'Assemblée a décidé de révoquer Monsieur Moncef Abidi de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

2- Nomination d'un nouvel administrateur :

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Mohamed Jerbi en qualité d'administrateur pour un mandat de trois années, prenant fin à l'AGO de 2027 appelé à approuver les comptes sociaux de l'exercice 2026.

2024R03229SANB2

Société Régionale de Transport de Siliana

Société anonyme

Capital social : 3.123.700 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 6100 Siliana

MF : 000/M/A/T 1532276

Suivant procès-verbal du conseil d'administration exceptionnel en date du 22 novembre 2024 enregistré à la recette des finances Siliana le 26/11/2024 enregistrement n° 24705158 quittance n°M040571, il a été décidé :

1- La nomination de Monsieur Rachid Trabelsi en tant que membre représentant le ministère de transport au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Siliana, et ce, en remplacement de Monsieur Aymen Zribi.

2- La nomination de Monsieur Rachid Trabelsi en tant qu'administrateur délégué pour la gestion de la société régionale de transport de Siliana et lui accorder, ou à toute personne à qui il délègue, tous les pouvoirs pour exercer ses fonctions dans le cadre des statuts de la société et la règlementation en vigueur et accomplir toutes les formalités d'enregistrements, de dépôt et de publication requises par la loi conformément aux dispositions de l'article 210 du code des sociétés commerciales et l'article 19 du statut constitutif de la société.

Il a été déposé au RNE le 27 novembre 2024.

2024R03232SANB2

Notice d'information d'augmentation de capital

La Générale Industrielle Alimentaire du Nord «G .I.A.N»

Identifiant Unique : 019777Q

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 14 166 100,000 dinars

Siège social : Zone industrielle route d'Amdoun, Béja

Objet social : Broyage des grains

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Deux copies originales du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2024, enregistré à la recette des finances 18 Rue Arbi Zarrouk, Beja, le 23/12/2024 sous le n° 24710516, quittance n°M095855, ont été déposées au registre national des entreprises, le 24/12/2024 sous le n° AC052082024.

Le montant de l'augmentation de capital : 1 605 500,000 dinars et une prime d'émission égale à 5394480,000 dinars soit un montant total de 6 999 980,000 dinars par voie d'apport en numéraire à libérer en totalité à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société SOFIA CAPITAL RISK.

Actions à émettre : 16055 actions émises à la valeur de 436,000 dinars l'action.

Lieu de dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole, Agence Béja.

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

2024R03247SANB2

Notice d'information Augmentation de Capital

(Conformément à l'article 164 du code des sociétés commerciales)

Société : IXNIHILO SA

Capital social : 60 410 DT

Siège social : Pôle Technologique, Immeuble I, 1er étage, Bureau 144, Raoud, Ariana

M.F : 1701529N/A/M/000

- Dénomination : IXNIHILO

- Forme juridique : SA

- Objet social : Activités Informatiques.

- Durée : 99 ans

- Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 20 septembre 2024 au Registre National des Entreprises le 5/12/2024 sous le n°AC011782024.

- Montant de l'augmentation : 7020 DT

- Nombre d'actions à souscrire : 702 actions de 10 dinars chacune (majorée d'une prime d'émission totale de 283 863,978 DT) intégralement libérées en numéraire et par conversion d'obligations convertibles en actions :

362 actions nouvelles souscrites en numéraire et réservés à fonds d'amorçage SOCAIL BUSINESS FUND.

340 actions nouvelles émises par conversion des obligations convertibles en actions émisses au profit du fonds Capital' Act Seed Fund.

- Délai de souscription : 30 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Versement des fonds : compte 0502 50000960 87069059 - ouvert auprès de la Banque de Tunisie BT Agence Ariana Ghazala.

- Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de fonds d'amorçage SOCAIL BUSINESS FUND à hauteur de 362 actions, fonds Capital' Act Seed Fund, à hauteur de 340 actions.

2024403172SANB2

Notice d'information Augmentation de Capital

Société : FOODOO NUTRITION SA

Capital Social: 60 410 DT

Siège Social : Rue Jabeur Ibn Hayen, Bhar Lazrak

M.F : 1790843Q/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code des sociétés commerciales)

- Dénomination : FOODO NUTRITION

- Forme juridique : SA

- Objet social : Fabrication d'autres produits alimentaires.

- Durée : 99 ans

- Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 26 SEPTEMBRE 2024 au Registre National des Entreprises 5/12/2024 sous le n° AC011792024.

- Montant de l'augmentation : 17 570 DT

- Nombre d'actions à souscrire : 1757 actions de 10 dinars chacune (majorée d'une prime d'émission totale de 273 320 DT) intégralement libérées en numéraire et par conversion d'obligations convertibles en actions :

* 906 actions nouvelles souscrites en numéraire et réservées au fonds d'amorçage Health Tech Fund.

* 851 actions nouvelles émises par conversion des obligations convertibles en actions émisses au profit du fonds Capital' Act Seed Fund.

- Délai de souscription : 30 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Versement des fonds : compte 59 144031061000177655· ouvert auprès de la Banque BIAT agence Relais (V6).

- Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de fonds d'amorçage Health Tech Fund à hauteur de 906 actions, fonds Capital' Act Seed Fund à hauteur de 851 actions.

2024403173SANB2

Notice émission d'obligations convertibles en actions réservée à la société EKUITY capital

Société Wallys Car

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 5.230.800 Dt

Siège social : 4, Rue Ibn Roumi, 2070, La Marsa - Tunisie

Identifiant Unique : 0944336 W

Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les bases de conversion, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis en date du 13 décembre 2024 sous le numéro 24704435, quittance numéro 9285 autorisant l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions pour un montant global de quinze millions de Dinars Tunisiens (15.000.000 DT) réservé à la société Ekuity capital, le Conseil d'Administration tenu le 16 décembre 2024 dont le procès-verbal enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Tunis 1 en date du 18 décembre 2024 sous le numéro 24804473, quittance numéro 9338 a décidé l'émission d'une première tranche correspondant à sept cent mille (700.000) obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de cent Dinars Tunisiens (100 DT) chacune, totalisant un montant de sept millions de Dinars Tunisiens (7.000.000 DT), réservé à la société Ekuity capital.

Les OCA seront régies par les dispositions légales en vigueur et par une convention d'émission des OCA conclue entre la Société et Ekuity Capital.

Société émettrice : Wallys Car, société anonyme au capital social de cinq millions deux cent trente mille huit cents Dinars Tunisiens (5.230.800 DT), immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 0944336 W, dont le siège social est situé au 4, Rue Ibn Roumi, 2070, La Marsa - Tunisie (ci-après la «Société »).

Montant de l'émission des obligations convertibles en actions : Sept millions de Dinars Tunisiens (7.000.000 DT).

Objet social : (i) L'étude et la conception de véhicules automobiles et (ii) la construction de véhicules automobiles.

Durée : 99 ans.

Dépôt du Procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal du conseil d'administration de la Société en date du 16 décembre 2024 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises en date du 20 décembre 2024 sous le numéro 2024154489 et dont une annonce sera publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombre et valeur des obligations convertibles en actions à émettre : 700.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de cent Dinars Tunisiens (100 DT) chacune, totalisant un montant global de sept millions de Dinars Tunisiens (7.000.000 DT).

Libération : Intégrale à la souscription.

Forme des obligations convertibles en actions : les obligations seront nominatives.

Période de souscription : La souscription aux obligations convertibles en actions devra être réalisée durant les 15 jours suivant la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de 15 jours pourra être clôturé par anticipation des souscriptions de la totalité des obligations convertibles en actions émises.

Modalité de souscription : En numéraire.

Date de jouissance : A la date de clôture de souscription.

La date de maturité des OCA : Les obligations convertibles en actions seront émises pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de clôture de la période de souscription.

Rémunération : Les obligations convertibles en actions porteront un intérêt au taux de dix pour cent (10%)

par an, composé annuellement, calculé sur le montant nominal des obligations convertibles en actions et capitalisés à la fin de chaque année.

Ces intérêts seront payés conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Date de remboursement : Sous réserve de l'absence de conversion en actions par le titulaire des obligations convertibles en actions de tout ou partie de ses obligations convertibles en actions, chaque obligation convertible en action non convertie sera remboursée par la Société le jour de la maturité des obligations convertibles en actions.

La Société procèdera au paiement en numéraire du montant en principal des obligations convertibles en actions non converties majorées des intérêts dus, sur le compte bancaire du titulaire des obligations convertibles en actions.

La Société ne sera pas en droit de procéder à un remboursement anticipé de tout ou partie des obligations convertibles en actions, sans l'accord des titulaires des obligations convertibles en actions.

Actions à émettre en conversion des obligations convertibles en actions : Les obligations seront convertibles en actions nouvelles de la Société.

Parité de conversion des obligations convertibles en actions :

La parité de conversion des obligations convertibles en actions sera déterminée par référence à l'EBIDTA normalisé consolidé réalisé par la Société et ses filiales pour l'exercice comptable 2026, conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Modalités de conversion : a) Droit de conversion

A tout moment durant la période commençant le 1er juillet 2027 et s'achevant le 30 juin 2028 (ci après la «Période de Conversion»), le titulaire d'obligations convertibles en actions sera en droit de notifier sa décision de convertir en actions tout ou partie des obligations convertibles en actions selon la parité de conversion visée ci-dessus.

Les actions qui résulteraient de la conversion des obligations convertibles en actions donneront les mêmes droits que les autres actions émises par la Société et porteront jouissance à compter du 1er janvier de l'année au cours de laquelle a eu lieu la conversion, y compris sur l'ensemble des résultats reportés nés avant cette date et n'ayant pas fait l'objet de décisions de distribution avant ledit 1er janvier.

b) Notification de Conversion

La décision des titulaires d'obligations convertibles en actions de convertir tout ou partie des obligations convertibles en actions fera l'objet d'une notification de conversion, adressée à la Société.

Forme des actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions : Actions ordinaires.

Conditions particulières : Au cas où la Société serait défaillante dans le paiement d'une somme quelconque due au titulaire des obligations convertibles en actions à sa date d'exigibilité, la Société sera tenue de payer un intérêt de retard calculé sur le montant impayé, à un taux toutes taxes comprises calculé sur la base du taux du marché monétaire (TMM) majoré de quatre (4)% à compter de la date d'exigibilité jusqu'au jour de son complet paiement.

Etablissement domiciliataire : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété par le service financier des obligations convertibles en actions seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la Société.

Garantie : Les obligations convertibles en actions ne sont assorties d'aucune garantie. Les obligations convertibles en actions ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires de la Société.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration de la société distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'assemblée générale spéciale des titulaires d'obligations convertibles en actions et lieu de réunion : La convocation de l'assemblée générale spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 355 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

Banque dépositaire : BTK agence la Marsa.

2024403176SANB2

Les Ciments d'Oum El Kelil Cl.O.K

SA au capital : 34 000 000 Dinars

Siège social : Cité Jardins -le Kef

RC : Kef - B1134871997

MF : 014606Z/A/M/000

Selon le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2024 enregistré à la recette des finances en date du 13 décembre 2024 (quittance n° M034384) et déposé au registre national des entreprises le 19 décembre 2024 (quittance n°2024153938), les décisions suivantes ont été approuvées :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 de la CI.O.K et du groupe CIOK.

3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022.

4- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.

5- Octroi de quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2022 pour les membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2022 pour les membres du comité permanent d'audit.

9- Cooptation de la nomination de nouveaux administrateurs.

10- Délégation des pouvoirs.

Et selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2024 enregistré à la recette des finances en date du 13 décembre 2024 (quittance n° M034383) et déposée au registre national des entreprises le 19 décembre 2024 (quittance n° 2024153938), les décisions suivantes ont été approuvées :

1- La poursuite de l'activité de l'entreprise en vertu de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.

2 - Délégation des pouvoirs.

2024403181SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée et nomination de liquidateur

SOCIETE SAIDANE DE TEINTURERIE ET DE TISSAGE

(Société en liquidation)

S.a.r.l au capital de 477.000 DT

Cité Industrielle 5070 Ksar Hellal

I.U : 0010248E

Suivant procès-verbal de l'A.G.E du 30/01/2024 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 20/02/2024 sous le n°2483043 et dont une copie a été déposée auprès du registre national des entreprises le 7/3/2024 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mrs Abderrazak Saidane et Adel Saidane en tant que liquidateur de la société et la désignation du bureau Maître Douiri Kaiss Avocat sise Avenue du combattant suprême Imm. Ghomrassi Bureau N°201 pour recevoir les oppositions des créanciers dans un délai ne dépassant pas un mois de la date de l'apparition de cette publication au JORT (toute opposition non justifiée sera rejetée).

2024S01669SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 5/2/2024 à la recette des finances de Ksar Said, Tunis enregistrement n°24204920 quittance n°M077646 la société frères Labidi de services société à responsabilité limitée, identifiant unique H1603787 sis au 33 rue Kheiriddine Barbarous, Tunis a vendu à monsieur Majed Jabnouni, sis à bir hmem Jbal Rihen, Wésletia la totalité du fonds de commerce à usage de restauration et pizzeria sis au 6 bis avenue du Grand Magreb, Ksar Said, Bardo, Tunis.

Les oppositions seront faites chez Maître Nessrine Mahjoub avocate 63 boulevard Hbib Bougatfa deuxième étage, bardo, Tunis dans les 20 jours qui suivront le présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa elyaoum dans son numéro du 23/12/2024.

2024T01244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 4/12/2024, enregistré à la recette des finances Kasar Elsaïde Tunis en date du 9/12/2024, quittance n°M077883, enregistrement n°24204929, Néjmidine Bouguira CIN 14750839 a vendu à Samare Harach CIN 11935398 la totalité du fonds de commerce vente fruits secs et leurs dérivés sis au 5 rue de Mecque Kasar Elsïde Tunis. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur domicilié 5 rue Arafette Bortale Kasar Elsalde Tunis, le présent avis a été publié au Journal le Quotidien le 17/12/2024.

2024T01245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé conclu le 18/12/2024, enregistré à Kasserine le 18/12/2024 et enregistré à la recette de finances de Kasserine le 18/12/2024 sous le numéro - M 113467, Ali Guermiti vend au nom de Guermiti Anas (en vertu d'une procuration) à Chadya Naddari tout le fonds de commerce présenté en vente de (café doulab) situé a l'avenue 14 janvier Kasserine avec tous les éléments corporels incorporel l'acte de vente a été publié au journal Echourouk le 19/12/2024.

Toute opposition pourrait être prise chez maître Ayari Sadok avenue Habib Bourguiba Kasserine dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

2024R03209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi Avocat auprès de la cour de cassation son bureau sis au 10 avenue Londres Tunis enregistré à la recette des finances de Tabarka le 12/12/2024, quittance n° M055069 Monsieur Abdel Karim Ben Mustafa Ben Mohamed Khoualdi CIN 02545986 a vendu à Monsieur Abdel Salam Ben Yousef Ben Amar Khoualdi CIN 07758150 la totalité du fonds de commerce n° E17551778 immatriculé auprès du registre national des entreprises, activité «vente de produit de quincaillerie» sis à la route Aindrahem Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Monsieur Abdel Salam Ben Yousef Ben Amar Khoualdi à son adresse sise à Cité Morjen Tabarka Jendouba, dans les

délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Une copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 12/12/2024.

2024R03216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Thabet Slim

Avocat à la cour d'appel

Avenue 18 Janvier Médenine

Suivant un contrat sous seing privé en date du 02/12/2024 enregistré à la recette des finances de Médenine le 10/12/2024 Quittance n° M109034 enregistrement n°24207697 Mme Rabab bint Naji bin Al-Habib Asadi titulaire de la C.I.N n°09127640 délivrée à Tunis le 21/02/2015 a vendu le fonds de commerce destiné comme la vente d'outils et de livres scolaires sis à Al-Jarf délégation de Sidi Makhlouf Médenine à Lamin ben Salem ben Masoud Bouabid titulaire de C.I.N n° 09103097 délivrée à Tunis le 22/03/2004. Les oppositions aux prix vont être reçues chez l'acheteur à son adresse chez maître Thabet Slim avocat à la cour d'appel avenue 18 janvier Médenine dans 20 jours à partir de la publication au JORT une copie de cet avis a été publiée dans le journal Achourouk en date du 20/12/2024.

2024R03217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 11/12/2024 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 11/12/2024 sous le numéro M090471 M Naim Mahfoudh titulaire d'une CIN n°06269786 a cédé à El Mahdi Zouari titulaire d'une CIN n°00287042, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité au local sis à Cité Zouhour Kélibia consistant en un café de première catégorie.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du cédé à son utilité ElMahdi Zouari au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Elchourouk et le Quotidien du 24/12/2024.

2024R03222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 12/12/2024 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 18/12/2024 sous le numéro M092048 Mme Rawia ben Massoud titulaire de la CIN n°06446879 a vendu à Monia ben Massoud titulaire de la CIN n°06286492, un fonds de commerce vente vêtements prêt à porter, exploité à rue Habib Bourguiba Kelibia.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du Céder à son utilité Wafa el Majbri au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié dans 2 journaux Elchourouk et le Quotidien du 24/12/2024.

2024R03223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 11 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances Avenue de l'Indépendance Bardo le 16/12/2024 Reçu n°M093196 enregistrement (n°24207383) Monsieur Mohamed Montasar Ben Hassen Ben Ahmed Bejaoui (CIN n°04838263) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Wahiba Bent Abdelkader Ben Mesadak Al-Aouib (CIN n°13018005) exploité (Restaurant-Fast-food) situé à l'Avenue Indépendance n°05 Khaznadar Bardo avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau de Maître Monia Ben Guiratte Avocate sis au 17 Avenue des Etats-Unis Belvédère Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et le Quotidien datés le 22/12/2024.

2024R03225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé du 20/11/2024 enregistré à Kasserine le 26/11/2024 enregistré à la recette de finances de Kasserine le 26/11/2024 sous le n°MO10762 - Younes ben Mohamed vend à Guesmi Ali tout le fonds de commerce exploité à la vente de (restaurant - Puz Burger) à l'avenue Hédi Chaker n° 11 Kasserine avec tous les éléments corporels et, incorporels l'acte de vente a été publié au Journal Echourouk le 19/12/2024.

Toute opposition pourrait être prise chez Maître Ayari Sadok, avenue Habib Bourguiba Kasserine dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

2024R03227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 16/12/2024 et enregistré le 18/12/2024 à la recette des finances de moknine quittance n°M092775 enregistrement n°24203093 par lequel M. BOUSAA ALI BEN AHMED a vendu à M. AMARA MOHAMED BEN MAHMOUD la totalité du fonds de commerce sis à chrahil; moknine destiné à la vente du produits quincailleries et peintures avec ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication du JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk le 24/12/2024.

2024S01660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 26/08/2024 à la municipalité de Ksibet Elmadouni et enregistré à la recette des finances de Ksibet Elmadouni le 7/10/2024 sous le numéro 24201247 numéro de quittance M038294, Rim Msoly avenue Tarek Ibn Ziad Ksibet Elmadouni a vendu à Mohsen Salem, avenue n° 8 rue Abdelhakim Abdeljaouad Ksibet Elmadouni la totalité du fonds de commerce, sise à l'avenue Habib Bourguiba ksibet elmadouni, avec les éléments corporels et incorporels spécialité produits alimentaires. Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT à l'adresse sus indiquée. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 21/12/2024

2024S01661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 15/07/2024 enregistré à la recette des finances de jammel le 30/07/2024 sous le n°24201597 quittance n° M065100 publié au journal El Chourouk le jeudi 20/12/2024 N° 12146, Mouatez Hassen a vendu à Wassila Bent Mohamed Milyane la totalité du fonds de commerce situé à cité commerciale rue Abou Kacem Chabi Jammel avec tous ses éléments corporels et incorporels destine un restaurant. Les oppositions sont admises chez l'acheteur au local concerné sis au boulevard de l'environnement à Jammal dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

2024S01662FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte de vente de fonds de commerce signé le 20/12/2024 et enregistré à la recette des finances de ksour Essef le 20/12/02024 quittance n°M070338, RACHA BENT ELHEDI DARDOURI titulaire de la CIN 08680372, a vendu et cédé à Mme NESSRINE BENT ELHACHMI MAHDI titulaire de la CIN 09429691 la totalité du fonds de commerce du local destiné «UNE PHARMACIE» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à rue HABIB THAMER - KSSOUR ESSEF 5180 MAHDIA. Les oppositions se font entre les mains de la vendeuse au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 24/12/2024.

2024S01663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé daté le 02/12/2024 enregistré à la recette des finances de Souassi le 4/12/2024 quittance n° M072668 reçu n° 6614336 Mr Jihad ben Mohamed ben Mabrouk Esmail, a vendu à Mr Kamel Meftah la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à usage, commercial situé à l'avenue de la liberté à Souassi. Cet article a été publié dans les journaux "Chourouk" et "le Quotidien" le 21/12/2024.

Les éventuelles oppositions devront être entre les mains du vendeur Mr Jihad Esmail dont domicile est "chrichira souassi" dans un délai de vingt jours à partir de la date de la parution de cet avis au J.O.R.T

2024S01664FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 20/12/2024, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 20/12/2024 sous n°24208747 quittance n°M091371. Mme Olfa MAHJOUB, titulaire de la CIN N°09385991 a vendu et cédé à Mr Amine MAHJOUB, titulaire de la CIN n°14619817, la totalité du fonds de commerce du local destiné boulangerie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au centre de Hkayma est Mahdia.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 25/12/2024.

2024S01665FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. en date du 6/12/2024 enregistré à la recette des finances de Bouficha le 9/12/2024 n° 24201055, quittance n°M032149 Mme Hamida bent Mohamed ben Chaabane C.I.N 00930784 du 25/01/1994 sis à rue Tayeb Mhiri Bouficha a vendu le fonds de commerce Café Royal sis à rue Hédi Chaker Bouficha à Mr Sadok ben Mouldi Boussif C.I.N 05532714 du 21/04/2014 sis à rue Hédi Chaker Bouficha.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de maître Nourchene Abdeljelil sise à Rue Hedi Chaker Bouficha dans un délai de 20 jours à partir de cette parution. Un avis est paru au journal Echourouk du 25/12/2024.

2024S01667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Boujardga

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Mornag le 19/12/2024 sous le n° 24202996, quittance n° M084006 La société El BARAKA MOUSSE, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dont le Siège social est situé au N°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Boujardga, sur les deux bords de la route n°20 menant de Tunis à Grombalia, une partie de celle-ci étant traversée par la route menant de Mohammedia à Hammam-Lif, et exploitée dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, meubles et ameublement, à la société Nouvelle Sotim. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse :

Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n° 4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01714FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Fouchana

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Fouchana le 19/12/2024 sous le n° 24205721, quittance n°M115676, la société El BARAKA MOUSSE, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dont le siège social est situé au n°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Route Tunis, Route Périphérique, 2082 Fouchana, Ben Arous, et

exploité dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, meubles et ameublement, à la société Nouvelle Sotim, SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse :

Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n° 4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce cité Olympique, Radés

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Radés le 19/12/2024 sous le n° 24203930, quittance n° M078512 La société El BARAKA MOUSSE, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dont le siège social est situé au n°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'avenue Oued El Ouaja, cité Olympique, Radés, Ben Arous et exploité dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, meubles et ameublement, à la société Nouvelle Sotim. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n° 4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Borj Louzir

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Borj louzir le 19/12/2024 sous le n°24205008, quittance N° M095296, la société El BARAKA MOUSSE, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dont le siège social est situé au N°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à 120 Rue Mustapha Mohsen, Borj Louzir, Ariana (à gauche de l'entrée, et exploité dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, meubles et ameublement. à la société Nouvelle Sotim. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax à l'adresse : Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n° 4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Bou Salem, Jendouba

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Bousalem le 19/12/2024 sous le n° 24202198, quittance n° M065855 La société El BARAKA MOUSSE, SARL inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dont le siège social est situé au N°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la Route Nationale n°5, Village Bir El Akhdhar, Bousalem, Jendouba et exploité dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, meubles et ameublement, à la société Nouvelle Sotim. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse : Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n° 4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01718FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Sidi Bouzid

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 18/12/2024 sous le n°24215984, quittance n°M137467, la société El BARAKA MOUSSE, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dont le siège social est situé au n°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'Avenue Salah Ben Youssef, Sidi Bouzid et exploité dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, meubles et ameublement, à la société Nouvelle Sotim. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse :

Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n°4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01719FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Raoued, Ariana

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Raoued le 19/12/2024 sous le n° 24207056, quittance n°M142920:

La société EL BARAKA MOUSSE, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous l'Identifiant unique 1484095V, dont le siège social est situé au N°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'Avenue El Ard, Route Kalaat El Andalous, Cité Chaker, Raoued, Ariana et exploité dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, à la société Nouvelle Sotim. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse :

Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n° 4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01720FCCC2

Vente d'un fonds de commerce à Jelma Jadida

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Jelma le 18/12/2024 sous le n° 24201469, quittance n° M038023, la société El BARAKA MOUSSE, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dont le siège social est situé au N°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Jelma Jadida, Route Tunis Km 1, à côté de l'hôpital local de Jelma. Sidi Bouzid et exploité dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, meubles et ameublement, à la société Nouvelle Sotim. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n° 4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Route de l'Ain, Km 4, Koussas Sidi El Jelani, Sfax

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Route de "Ain, Km 4 le 18/12/2024 sous le n° 24204288, quittance n° M069017. La société EL BARAKA MOUSSE, SARL inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dont le siège social est situé au n°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Route de l'Ain, Km 4, Koussas Sidi El Jelani, Sfax et exploité dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, meubles et ameublement, à la société Nouvelle Sotim. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse :

Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n° 4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01722FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Kasas Bouali, Sfax

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Sakkiet Eddier le 18/12/2024 sous le n° 24204490, quittance n° M083726, La société El BARAKA MOUSSE, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dom le siège social est situé au n° 16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Route de Mahdia Km 8 Kasas Bouali, Sfax et exploité dans l'activité Vente en détail de tous types de mousse, matelas, ressorts, meubles et ameublement, à la société Nouvelle Sotim. SA inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse :

Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B. Bureau n° 4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01723FCCC2

Vence d'un fonds de commerce TARKAN

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 9 et le 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 20/12/2024 sous le n° 24203811, quittance n° M066709 La société El BARAKA MOUSSE, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1484095V, dont le siège social est situé au n° 16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Chakroun, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Ezzahra, Gouvernorat de Ben

Arous, et exploité dans l'activité Restaurant, café, salon de thé et pâtisserie Sous le nom commercial TARKAN., à la société Nouvelle Sotim, SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse :

Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème étage, Escalier B, Bureau n°4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01724FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé daté du 19/11/2024 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Tozeur le 21/11/2024, enregistrement n°24103695, quittance n° 49830/49831, la Société SAHARA EVASION, société anonyme ayant son siège social à la rue Mohamed Badra, Immeuble l'Emeraude, Monplaisir 1002 Tunis, identifiant unique n° 0031310 H, a vendu à la société TAMERZA PALACE société à responsabilité limitée, identifiant unique n° 1877857Y, ayant son siège social au n°2 Place Mendes France Mutuelleville - El Menzah, le fonds de commerce consistant en un hôtel de la catégorie 5 étoiles sis à Tozeur et exploité sous le nom commercial «TAMERZA PALACE».

Cette vente étant réalisée dans le cadre de la loi n° 95-34 du 17 avril 1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques, le prix de vente a été payé intégralement entre les mains du commissaire à l'exécution Monsieur Nizar Alouini, domicilié au n° 18 rue Ibn Qoutaiba, El Menzah 7 - Ariana.

En application des dispositions de l'article 545 du code de commerce, le fonds de commerce cédé est assaini, lors de sa vente, de toutes les dettes et les inscriptions précédentes y compris celles qui sont privilégiées et, exception faite aux dispositions de l'article 192 du code de commerce, aucune opposition ne peut être adressée à l'acquéreuse par les tiers.

Cette annonce a été également publiée au journal «le Quotidien» en date du 21/12/2024.

2024403167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 10 décembre 2024 enregistré à la Recette de Kaser Saïd le 18 décembre 2024 sous le N°24205043 quittance M679498 Monsieur Marouene AYED (CIN°04822903) a vendu la totalité du fonds de commerce de vente d'alimentation générale et fruits secs avec ses éléments corporels et incorporels et sis au 33 bis Rue El Wafa cité Ettahrir Tunis, à Madame Hanane ZOUARI (CIN°04813015)

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse de fonds dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au Journal Achourouk n°12147 du 21 décembre 2024.

2024403180FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé par maître Hédi Boujlida, sis à : 199, avenue Habib Bourguiba - 8000 - Nabeul, signé signature légalisée; à la municipalité de Nabeul, arrondissement de Bir Challouf en date du 6 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 6 décembre 2024 selon la quittance n°M169505 et l'enregistrement n°24307146, Mr Mekded Ben Youssef Ben Mohamed Hédi Mehrez titulaire de la CIN n°04592445 délivrée le 30/6/2018 à Tunis a donné en location à la société "GRIGORASERVICES" société unipersonnelle à responsabilité limitée, la totalité de son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sise à : GP 1 - Km 61 - 8056 - Manaret Hammamet, conçu pour la vente des fruits secs, les produits laitiers, fast-food et l'activité de commissionnaire, et ce pour une période de quatre ans renouvelables à partir du 10 janvier 2025.

Toutes les oppositions seront acceptées dans les délais légaux, à partir de la date de publication au JORT et ce auprès de la société "GRIGORASERVICES" à l'adresse mentionnée ci-dessus à s'avoir : GP1 - Km 61 - 8056 - Manaret Hammamet.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens "Essahafa" et "La Presse" le 19 décembre 2024.

2024T01242FCCC3

Résolution à l'amiable de deux contrats de location de deux locaux commerciaux

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances 18 rue Arbi Zarrouk Béja le 6/12/2024 quittance n°M092138 enregistrement n°24310031 les deux contrats de location conclus entre Mr Choukri Nouri et Moez Nouri en qualité de propriétaires et la société delta construction en qualité de locataire ont été résilié à l'amiable.

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains du locataire la société delta de construction sis à la rue 18 Janvier, gouvernorat de Béja dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au quotidien Echourouk du 14/12/2024.

2024T01243FCCC3

Résiliation du contrat de la moitié du fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un acte d'accord pour la résiliation du contrat de location de la moitié du fonds de commerce (gérance libre) en date du 10 décembre 2024, enregistré auprès - de la recette des finances de Ksibet El Mediouni le 10 décembre 2024 sous le numéro de reçu M044604 et le numéro d'enregistrement 24301624, les deux parties, Mohamed Ben Abdelwahab Ben Salem, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06859598, et la société Mok Solutions, sont convenus de résilier le contrat de location de la moitié du fonds de commerce (gérance libre) conclu entre eux le 23 octobre 2024 et enregistré auprès de la recette des finances de Ksibet El Mediouni le 24 octobre 2024 sous le numéro de reçu M040151 et le numéro d'enregistrement 24301334.

Il a été publié dans le journal Achourouk le 19 décembre 2024.

2024S01670FCCC3

Location en gérance libre

Selon le contrat en gérance libre soussigné le 1/11/2023 enregistré à la recette des finances Beb Souika le 11/12/2024 quittance n°M087973 enregistrement 24304039 Madame Hamida bent Hssan ben Al Hattab ben Slama, C.I.N. n°00449898 en son nom et au nom de ses enfants adultes de son défunt mari, Habib ben Salah ben Ali Al-Ayyari, qui sont Intisar, Chédly, Mohamed, Ahmed et Amira conformément à une procuration à Madame Nihed bent Ridha ben Abderrahmen Al-Bahri C.I.N. n° 09518004, tout le fonds de commerce situé au 39 rue Bab El Khadra, Tunis, destiné pour le commerce du bois, des anciens et nouveaux meubles en bois et du fer. Ceci pour une durée de vingt mois allant du 15/11/2023 au 14/7/2025.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 14 décembre 2024.

2024403162FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Eduque-moi pour les orphelins

Siège social Fondation Educatif Elmessad Rue Essatah Zarroug Gafsa.

Objectifs :

- Soutenir financièrement et moralement les orphelins aux revenus limités.

- Contribuer à aider les orphelins et les personnes à faible revenu à poursuivre leur parcours éducatif.

Commission :

- Présidente de l'association : Ilhem Azazi

- Secrétaire générale : Amna Ennassar

- Trésorière : Latifa Essbouy

2024X01711APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Fawanis El Ghad

Adresse : cité Fadel Sassi Imm M9 Douar Hicher

Objectifs :

- La promotion de la culture et le développement du bénévolat et le travail collectif.

- Participation de la construction de la culture chez les enfants et les jeunes.

- Motivation des enfants et des jeunes à la création culturelle et scientifique.

- La participation au développement, la confiance en soi et l'action positive.

- Faire des collaborations avec des associations ont les mêmes objectifs à Tunis ou avec des pays qui ont des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Les membres de l'association :

Ammar Faouzia : président de l'association.

Zitouni Fatma : secrétaire générale.

Kadre Lotfi : trésorier de l'association

Chouikh Roua : aide secrétaire générale.

2024403067APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à la réduction du prix de 40%

Maître Zohra Chagra

Avocate auprès de la cour de cassation

23, rue Habib Chagra Gabès

Tél/Fax : 75.273.955

MF : 796264/V

1- Le poursuivant : Fathi, Nacer, Khmayes, Abdelwahab et Kaled ben Touhami Maaloul, ont comme métier ouvriers, sis à Matouia Gabès.

2- Les défendeurs : 1/ Abdeljelil ben Abdeslem Abderahim, ouvrier, sis à Matouia Gabès

2/ Rachid ben Abdeslem Abderahim, ouvrier, sis à Matouia Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Chagra Zohra, avocate à la cour de cassation, 23, rue Habib Chagra 6000 Gabès.

4- Objet de la vente : C'est une ancienne résidence composée d'un rez-de-chaussée et un premier étage, située dans la région JARA de la délégation de Gabès, il s'ouvre en direction de Nord rue Habib Bourguiba Gabès longueur de 8,16 m d'un coté et dans l'autre, morceau numéro 3 selon le titre immobilier n°571 Gabès. A l'Est, une partie du bâtiment est représentée par morceau n°6 du titre n°571 Gabès, Sud l'immobilier des héritiers Chettaoui d'une longueur de 21,08 mètres, à l'Ouest, les héritiers Sassi ben Mouhamed Al Marzouqui d'une longueur de 16,11 mètres. Sa superficie totale est de 306 m² dont une superficie de 14 m² est partagée avec la propriété voisine à l'Est représenté d'un morceau numéro 6 du titre immobilier n°571 Gabès.

Un arrêté de démolition a été rendu par la commune de Gabès inclus sous le n°55-2006.

5- Mise à prix : deux cent soixante quinze mille quatre cent dinars (275.400.000 d) après la réduction du prix de 40% auquel s'ajoutent les frais de poursuite et les honoraires d'avocat fixée par le tribunal dans la première audience à deux mille six cents quatre vingt huit et 755 millimes (2.688.755 d) et les frais de poursuites complémentaires qui seront fixée le jour de l'audience.

6- Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Gabès le lundi 27 janvier 2025 à partir de 9 heures du matin au local du tribunal de 1ère instance rue Farhat Hached Gabès.

7- La visite de l'immeuble : Peut se faire tous les jours (horaires de travail) sauf les dimanches et jours fériés.

N.B : La consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de 1ère instance de Gabès et au cabinet de l'avocat poursuivant.

2024T01241VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : SEAMHS sise à Hammamet Sud MARINA.

Contre la partie saisie : Mohamed Ridha Mami élisant domicile chez Me. Hatem Kourda, Rue Medhet Bacha Résidence Sindibad 2 Immeuble B Tunis.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia CHAKER 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à Vendre : objet du TF N° 656579 Nabeul consistant en un terrain destiné à la construction de 520 m² sis à Bir Bouragba Cité Beni Mtir.

Mise à prix : 156.000, D000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 20/01/2025 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H00.

- On peut visiter les immeubles tous les jours.

2024T01252VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : Sté CIAR 10 Rue Pierre du Coubertin.

Contre les parties saisies : Rachida Ismail, Fethi, Faouzia, Sabri CIN 01836253, Ines, Faouzi CIN 05109704 du 13/04/2022 et Haykel fils Sallah Roman, Avenue Faycel Ibn Abdelaziz Bir Bouragba.

A la diligence de : Cabinet CHAKER Avocats représenté par Maître Yahia CHAKER Avocat à la Cour de Cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF 600786 Nabeul sis à Bir Bouragba Avenue Faycel Ibn Abdelaziz consistant en un terrain de 476 m² sur lequel est édifiée une construction composée d'un dépôt au RDC de 112,50 m² bâtis et d'un logement à l'étage de 160 m² bâtis composé d'un salon, 3 chambres, cuisine, salle de bain et balcon et d'un espace contenant un mûrier et 2 locaux couverts.

Mise à prix : 541.700D, 000 Frais en sus

Date et lieu de la vente : Lundi 20/01/2025 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H00.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T01253VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351. 773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n° 1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

- En sa qualité de créancier hypothécaire -

2) Le Débitrice principale : 1) SOCIETE BOUMAIZA FRERES ; SARL. Siège Dar Chaabane El Fehri Avenue de Carthage. RC Grombalia 0737612004 B / M.F 881365 D représentée par son gérant.

3) M Khemais b Salem Boumaiza /Mme Cherifa Bent Ahmed Aouinti / Mme Mounira bent Bechir Itab / M.Ouassim Boumiza / Mme Souha Boumiza / leurs CIN inconnues demeurants tous à la rue Haffouz Dar Chaabane El Fehri Nabeul.

4) / Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain nu objet T.F 639511 Nabeul situé à Chatt Ezzouhour délégation de Korba, Gouvernorat de Nabeul de 996,80 m².

7) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 176.214,750 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

8) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 27 janvier 2025 au 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R03226VEPA1

Vente après réduction de la mise à prix de 40%

Cabinet Maître Slim Mathlouthi

Avocat

Avenue de l'Environnement à coté de la CNAM Sidi Hsin bureau n°6

Tél. : 22.544.235

MF : 1031208T

1) Poursuivants : 1/ Aziza Mathlouthi 2/ Hsan Mathlouthi 3/ Meher tastouri 4/ Sofien Tastouri 5/ Mehdi Tastouri 6/ Ezedin Tastouri 7/ Latifa Tastouri 8/ Mehrzia Tasouri 9/ Noura Tastouri 10/ Nasira Tastouri 11/ Nabiha Tastouri 12/ Hbib Ben Mahmoud 13/ Nejia Ben Mahmoud 14/ Zohra Ben Ali 15/ Mohamed Mathlouthi 16/ Faouzia Nefzi 17/ Ramzi Karim Tastouri 18/ Slim Nabil Tastouri 19/ Leila Tastouri 20/ Insaf Mathlouthi 21/ Karim Mathlouthi 22/ Slim Mathlouthi 23/ Rafiaa ben Mahmoud 24/ Ridha Trabelsi 25/ Ezdine Trabelsi 26/ Zohra Trabelsi 27/ Saida Trabelsi 28/ Esya Trabelsi 29/ Souad Trabelsi 30/ Fathi Trabelsi 31/ Mohamed Trabelsi 32/ Moufida Trabelsi 33/ Hbiba Trabelsi 34/ Ahmed Dghim 35/ Aymen Dghim 36/ Marouan Dghim 37/ Saida Kaouana 38/ Feten Mathlouthi 39/ Houda Mathlouthi 40/ Intissar Mathlouthi 41/ Wahid Maaroufi 42/ Nourdin Maaroufi 43/ Samir Maaroufi 44/ Lamia Maaroufi 45/ Saloua Maaroufi 46/ Douha Ben Ali 47/ Sana Mansouri 48/ Nour Ben Ali 49/ Zaineb Ben Ali 50/ Malika Ghliss 51/ Chamseddine Ben Ali 52/ Naouel Ben Ali 53/ Zina Trabelsi 54/ Abir Trabelsi 55/ Imen Trabelsi 56/ Samira Trabelsi 57/ Karim Trabelsi élisant leur domicile au Cabinet de leur Avocat Maître Mathlouthi Slim Avenue de L'Environnement Sidi Hsin Tunis.

2) Partie saisie : 1/ Arbi Mathlouthi 2/ Fathi Mathlouthi 3/ Basma Mathlouthi demeurant à la rue 4853 Sijoumi. 4/ Khaled Dghim 5/ Mohamed Dghim 6/ Arbia Dghim 7/ Hayet Dghim 8/ Monia Dghim 9/ Olfa Dghim 10/ Fatma Dghim demeurant au 8 impasse Saida Tebourbiya Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Slim Mathlouthi Avocat sis à l'avenue de L'Environnement sidi Hsin Tunis.

4) Immeuble saisi : c'est la parcelle n°2 de l'Immeuble objet TF n° 49803 Tunis sis à Sidi Hsin de 36940 m² consistant en un terrain sur lequel est construit quelques bâtiments détruits

et cassés (ils n'ont aucune valeur), situés sur le bord de la Route principale rue Fadhel ben Achour de son coté sud, et limité du nord et de l'est et l'ouest des immeubles d'autrui.

5) Date et lieu de la vente : Lundi (13/1/2025) à partir de 9h au Tribunal de première instance de Tunis 2, Route Béja Sijoumi.

6) Mise à prix : Est fixée après réduction de 40% à neuf Millions huit cents trente et un mille soixante trois Dinars, huit cents quarante millimes (9.831.063d.840)

7) Visite de l'immeuble : Tous les jours.

2024R03230VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Nizar Belhouene

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue de la Révolution Menzel Temim

Poursuivant : Bousnina Fouzia, domicile à Machrouha, Nabeul.

Partie saisie : Bousnina Mondher domicilié à Machrouha Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Nizar Belhouene, avocat auprès de la cour de cassation. Rue de la Révolution Menzel Temim.

1) Immeuble saisi : La moitié de l'immeuble situé à Machrouha Nabeul.

2) Mise à prix : cinquante neuf mille huit cent dinars 59 800 000.

3) Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi (20/1/2025) à la salle des criées au tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures (9 h) du matin.

4) Visite de l'immeuble mis en vente : Tous les jours, pendant les heures du travail.

Observation :

1) Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul,

2) Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Grombalia,

3) Chaque enchérisseur doit se faire représenter par un avocat,

4) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant, maître Nizar Belhouene, pendant les jours et heures ouvrables.

2024R03231VEPA1

Vente aux enchères publiques sur licitation

Poursuivant : Feu Khlifa ben Moussa : Faten, Sameh, Abdelaziz, Amel, Issam qui ont élu leur domicile chez Maître Chokri Hajri 5 impasse n° 2 Avenue Youssef Rouissi Manar 2 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Chokri Hajri 5 impasse D02 Avenue Youssef Rouissi Manar 2 Tunis.

Partie adverse : Habiba Harzali domiciliée rue Ali Douagi Elbahr el Azrak la Marsa Ouest.

Immeuble : il s'agit d'un immeuble non immatricule situé à l'ouest de la Marsa composé de deux étage bâtis sur un terrain de 150 mètres carrés. La surface bâtie est de 266 mètres carrés englobant un magasin de 22 mètres carrés.

La mise à prix : est de 270.200.000 dinars tel que déterminée par l'experte Mounira Safina nommée par l'ordonnance sur requête rendue par Mr le président du tribunal de première instance de Tunis le 17/1/2024.

Date de licitation : le 21/01/2025 devant le tribunal de première instance de Tunis.

La visite de l'immeuble : peut être faite tous les jours, tout participant doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix.

2024403150VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1/ Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B 176041996 représentée par son président du directoire demeurant à l'avenue Mohamed V TUNIS créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine SEFFEN AVOCAT prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue D'IRAQ n°06 TUNIS 1002 Avocat poursuivant,

2/ Débiteur saisi : Monsieur Adel Ben Habib AGREBI CIN N° 01533627 demeurant à l'appartement N° 29 Immeuble C3 RADES Foret BEN AROUS- et au N°27 Rue Mohamed Ali Menzel BOURGUIBA Bizerte - En sa qualité de débiteur principal hypothéquant

3/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°67095 Ben Arous dénommée «NOUR 25» à Mégrine d'une superficie de 709m² située sur une rue donnant sur la route nationale 01 reliant Tunis à Borj ELKHADRA sur lequel est édifié une construction de trois étages abritant une école privée dénommée «AMG School», le sous sol est d'une superficie de 709 m² composée d'un espace polyvalent 2 toilettes deux bureaux, une cuisine, le RDC est d'une superficie couverte de 566 m² couverts composé de 2 toilettes, cuisine, une grande salle et 4 salles, le premier étage est d'une superficie couverte de 588m² composée de 7 salles d'étude, 2 salles d'eau, 2 toilettes

4/ La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.297.602,495 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5/ Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous sis à la ville de Ben Arous le Jeudi 30, janvier 2025 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2024403183VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers relatif à la procédure de distribution

Affaire n°66 tribunal de première instance de Nabeul

Monsieur le juge chargé du tribunal de première instance de Nabeul affaire n°66 a décidé d'ouvrir la procédure de distribution d'un montant de 96.500.000 DT consigné à la recette des finances rue Taieb Mhiri Nabeul quittance n°M055654 le 3/5/2024 suite au jugement d'adjudication n°822 le 23/8/2023 et ce suite à la requête de distribution de Maître Radhouane Ayari M.F. 1089736/B pour le compte de Sieur Fadhel Ghodben contre Sieur Kamel AISSA et en application des articles 465 et 466 du C.C.C.P à peine de forclusion tout créancier voulant participer à ladite distribution doit fournir par le biais d'un avocat dont le cabinet sera son domicile élu et dans un délai de trente (30) de la présente publication au journal officiel les titres de sa créance au greffe du tribunal.

2024T01240VEPA2

Avis aux créanciers

Société OGER INTERNATIONAL TUNISIE - SARL

MF : 1066850 D

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 14/11/2024 dans l'affaire n°1011, il a été décidé le remplacement de Monsieur Mbarek KHAMMASSI, syndic de faillite de la Société OGER INTERNATIONAL TUNISIE par Monsieur Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n° 19 - Tunis Belvédère. (Tél 71 843 062 - 98 541 481)

Les créanciers de la dite société sont invités à inscrire leurs créances, au bureau du syndic de faillite Noureddine AYOUB dans un délai ne dépassant pas 15 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2024R03220VEPA2

Avis aux créanciers

Société OGER INTERNATIONAL TUNISIE DEVELOPPEMENT - SARL

MF : Z1141105

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 3/12/2024 dans l'affaire n° 1010, il a été décidé le remplacement de Monsieur Mbarek KHAMMASSI, syndic de faillite de la Société OGER INTERNATIONAL TUNISIE DEVELOPPEMENT par Monsieur Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n° 19 - Tunis Belvédère. (Tél 71 84 30 62 - 98541481)

Les créanciers de la dite société sont invités à inscrire leurs créances, au bureau du syndic de faillite Noureddine AYOUB dans un délai ne dépassant pas 15 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2024R03221VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société tunisienne de matériel d'électricité "STME SARL"

Au capital de 10.000 D

Siège social : 15. Avenue Mongi Slim, 2045, l'Aouina, Tunis

Identifiant unique : 1097001N

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première Instance de Tunis en date du 10 décembre 2024 il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société Tunisienne de Matériel d'électricité STME SARL.

Désignation de Madame Nissrine Hfaeidh en qualité de juge Commissaire. Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Hachmi Chaker.

Pour étudier le plan de redressement proposé par la Société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au Cabinet de l'administrateur judiciaire sis à La Résidence Essaada Apt. B-0-4 Avenue Mohamed Naifar La Soukra, Tunis (Tel: 98338066), dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers demeurant hors du territoire Tunisien.

2024403166VEPA2

Règlement judiciaire

Société : Audio Visual International Production Tunisie «AVIP TUNISIE»

RNE : 0842838Z

CNSS : 15473318

Siège social : 85 Avenue 13 Août Choutrana 2 La Soukra

En vertu de la décision n°361 rendue par le tribunal de première instance de l'Ariana en date du 6 décembre 2024, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société AVIP, la désignation de Madame Ayari Insaf, en qualité de juge commissaire et la désignation de Monsieur Ben Salem Faouzi en qualité d'administrateur judiciaire, ayant pour mission, l'examen de la situation économique et financière de la société en vue de l'aider, inventorier et évaluer ses biens.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances au bureau de l'administrateur judicaire, sis au 12 rue Cyrus le grand, 2ème étage, Bureau n° 15, Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis.

2024403174VEPA2

Avis au public

Changements d'administrateur judiciaire

SOCIETE «POLYCLINIQUE INTERNATIONAL RIADH ENNASR»

Identifiant unique 1236746B

SA au capital : 14 500 000

En vertu d'une ordonnance sur requête du tribunal de première instance d'Ariana en date du 15/10/2024 monsieur Monkhless Ben Youssef a été nommé Administrateur judiciaire au lieu de l'administrateur judiciaire Mohamed Mjaide pour suivre les procédures des règlements judiciaires au profit de la société «POLYCLINIQUE INTERNATIONAL RIADH ENNASR» identifiant unique 1236746B.

Toute personne intéressée doit s'adresser à l'administrateur judiciaire Maître Mokhless Ben Youssef Rue 8011 Espace de Tunis Bloc C 5ème étage Bureau N°4 Montplaisir Tunis.

2024403178VEPA2

Avis au public

Changement de Syndic de Faillite «Hôtel Younes»

Identifiant Unique : 011746Y

S.A au capital 3 987 000DT

En vertu du jugement numéro 258 rendu par le tribunal de première

instance de Grombalia le 6/12/2024, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé syndic de faillite au lieu du Syndic de faillite Badreddine Aifa pour suivre les procédures des règlements de faillite de l'hôtel Younes Identifiant Unique : 011746Y.

Toute personne intéressée doit s'adresser au syndic de faillite Maître Mokhless Ben Youssef à son adresse sise à Rue 8011 espace Tunis Bloc C étage 5 Bureau n°4 Montplaisir - Tunis.

2024403179VEPA2

Distribution des deniers

Numéro de l'affaire de distribution 287

Le greffier du service de répartition et arrangement des créanciers prés de tribunal de première instance d'Ariana annonce qu'il sera distribuer le montant de treize mille sept cents soixante seize dinars et 610 millimes (13776,610) qu'il a été déposé dans les coffres forts et les fonds de dépôts (recette des finances Ariana) en date du 17/9/2021 reçu numéro M007912, avec Maître BEN MOUALLI SAMAH pour le compte de Naeija Hassen contre Rym Walli et le Centre Financier aux Entrepreneurs, en vertu de laquelle un dossier de distribution a été rédigé sous le numéro 287 a été publié

Selon l'article 468 de c.p.c.c « dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'inscription ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, sil y a lieu».

2024403182VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

SODEK - SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

IU : 594166 X

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-STCAR) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 23 Janvier 2025 à 14h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités et les délais de convocation de l'assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7- Approbation des conventions réglementaires conclues par la société, régies par l'article 200 du (C.S.C).

8- Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes 2024, 2025 et 2026.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2024R03218SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Extraordinaire

SODEK - SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166 X

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le jeudi 23 Janvier 2025 à 15h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2024R03219SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture

SMADEA

S. A au capital de 18 835 254 dinars

N° Mat. CNSS : 068424-39

Siège social : El Marja (1) Bou-salem

Le conseil d'administration de la Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 20 janvier 2025 à 10 h du matin au siège de la Tunisian Saudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2024.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes portant sur les états financiers arrêtés au 31/08/2024.

3- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2024 et des conventions réglementées conformément à l'article 200 et les suivants du code des sociétés commerciales.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023/2024.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023/2024.

6- Jetons de présence de l'exercice 2023/2024.

7- Approbation de nomination de nouveau membre du conseil d'administration.

2024R03236SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture

SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Siège social : El Marja (1) Bou-salem

Le conseil d'administration de la Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale extraordinaire le lundi 20 janvier 2025 à 11 h du matin au siège de la Tunisian Saudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Correction d'erreur au niveau du Capital,

2. Changement de la date de clôture des états financiers,

3. Mise à jour du statut.

2024R03237SANB3

Société AHMINI S.A

Capital social : 410.100 Dinars

Siège social : EL BATEN 3142, Kairouan Nord, Kairouan

Identifiant unique : 1576417C

Le conseil d'administration de la société AHMINI S.A. Identifiant unique 1576417C a l'honneur de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le 14 janvier 2025, à 11h au siège de la SIM SICAR sis au 67 rue Alain Savary Cité Jardins II bloc B 3ème étage 1002 Tunis Belvédère afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publication légale.

2024S01666SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES GRANDS SILOS DE BEJA «G.S.B»

Société anonyme

Au capital de 4 214 800 TND

Zone Industrielle Route d'Amdoun Béja

Identifiant Unique : 0462927 J

Messieurs les actionnaires de la Société «Les Grands Silos de Béja» en abrégé «GSB», société anonyme, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 janvier 2025 à neuf heures trente minutes (9H30) au siège social sis à la Zone Industrielle, à la zone industrielle route d'Amdoun, 9000 Béja - Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation.

2- Lecture et approbation des rapports de gestion de la Société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023.

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2023.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration.

8- Allocation des jetons de présence.

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10- Pouvoirs pour formalités.

2024403168SANB3

Novarino Tunisie

SA au capital 3 500 000

Siège : Zone industrielle el Alia 7016 Bizerte Tunisie

Identifiant : 945413W

Messieurs les actionnaires de la société Novarino Tunisie SA. Vous êtes convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 10 Janvier 2025 à 10h00 à Immeuble Fraj Les Berges du Lac 1 pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation, de l'ordre du jour et des projets des résolutions de l'AGE du 10/01/2025.

- Approbation de l'annulation d'actions et réduction corrélative de capital et approbation de la nouvelle structure du capital.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs.

2024403169SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE WATANY ETTISALET SA

Capital social : 6857500 dinars Tunisiens

Siège social : Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

Chers actionnaires ; la société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra à son siège, sis à Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis, le Jeudi 16 Janvier 2025 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des délais et des formalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2- Annulation des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2024.

3- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

4- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre d'exercice 2023.

5- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre d'exercice 2023.

6- Approbation des états financiers d'exercice 2023.

7- Approbation des conventions de l'exercice réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales au titre d'exercice clos le 31 décembre 2023.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Affectation de résultat d'exercice 2023.

10- Jetons de présence d'exercice 2023.

11- Renouvellement ou nomination des membres du conseil d'administration.

12- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024/2025/2026.

2024403170SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE WATANY ETTISALET SA

Capital social : 6857500 dinars Tunisiens

Siège social : Immeuble Carthagène 2éme étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

Chers actionnaires la société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra à son siège, sis à Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis, le Jeudi 16 Janvier 2025 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Annulation des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2024.

2- Liquidation de la société.

3- Nomination d'un liquidateur.

2024403171SANB3

Convocation à l'assemble générale annuelle ordinaire

SOCIETE STRAMIFLEX SA

Capital social : 18.331.000 Dinars

IU : 1127580P

Adresse : Rue des Métaux, Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Le Conseil d'administration de la société STRAMIFLEX convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale annuelle ordinaire le 16 janvier 2025, à 11h, au : 7, Rue Du Bois De Boulogne, 75016 Paris, République Française, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2023.

3- L'approbation du rapport de gestion, des états financiers arrêtés au 31/12/2023, ainsi que les opérations et conventions réglementées telles que citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2023.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5- Quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023.

2024403175SANB3

Autres sociétés

Convocation

Société Coopérative de Base des Services Agricoles "Ennajah" à Jaza

MF : 727085K

Monsieur/Madame

Objet : En raison du manque de quorum et de l'absence du commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 28 novembre 2024, la Société Coopérative de Base des Services Agricoles "Ennajah" annonce que la deuxième assemblée générale ordinaire se tiendra le 10 janvier 2025 à 10h00 au siège social de la société, situé à Jaza, Tajerouine, Kef.

Par conséquent, le Conseil d'administration a l'honneur de vous inviter à assister à la deuxième assemblée générale ordinaire pour les exercices 2021, 2022 et 2023, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport financier et moral des exercices 2021, 2022 et 2023,

2. Présentation du rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

3. Examen des bilans comptables de la société pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

4. Approbation du rapport financier et moral pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

5. Quitus aux membres du Conseil d'administration,

6. Admission de nouveaux adhérents,

7. Renouvellement d'un tiers du Conseil d'administration,

8. Mise à jour de la liste nominative des adhérents,

9. Approbation de la nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026,

10. Divers.

Remarque : Les adhérents peuvent déposer leurs candidatures au siège de la société à partir de la date de publication de cette convocation

2024403189SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société "LUX PLAST" dont le siège social est situé à proximité de la route de Tunis au Km 10 à Sakiet Ezzit 3021 Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le n°A-2024-09-0201-0010374 en date du 15 juillet 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication et de transformation des produits plastiques située à proximité de la route ceinture n°11 (au tronçon reliant la route de Tunis et la route de Gabès) au Km 12 de la délégation de Sakiet Ezzit du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Sakiet Ezzit.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sakiet Ezzit ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "M'NIHLA MARBRE" dont le siège social est situé à proximité de la route chinois, lotissement Bouattour à la rue Imam Hassen Ennouri aux lots 17 et

18 à la zone industrielle El Mnihla du gouvernorat d'Ariana a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2023-09-0201-0002467 en date du 21 Mars 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de façonnage et de polissage de marbre située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat d'Ariana ou de la municipalité d'EL Mnihla.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur d'Ariana ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Mnihla ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "TECHNOFLEX" dont le siège social est situé à proximité de la route nationale "RN 1" au Km 22 à la zone industrielle El Ghraba 3043 du gouvernorat de Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le n°A-2023-09-0201-0001898 en date du 01 Mars 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication des emballages souples située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité d'Ennasr.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'Ennasr ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Tawfik Gafsi, gérant de la société «gafsi de truturation» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°14198/5 en date 17 septembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'extension d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant d'une huilerie, située sur : localité khchem délégation Saïda du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation Saïda.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué Saïda ou le secrétaire général de la commune Saïda dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Butagaz Tunisie dont le siège social est situé au 24-26 Place 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2023-09-0201-0006422 en date du 22 Août 2023 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de première catégorie consistant en un centre de remplissage et de stockage de bouteilles de gaz de pétrole liquéfié et un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en des sphères aériens fixes, située à la zone pétrolière de Radés du gouvernorat de Ben Arous objet de l'arrêté d'autorisation de première catégorie n°820 en date du 22 janvier 1976, l'arrêté d'autorisation de première catégorie n°1000 en date du 19 février 1980 et l'arrêté d'autorisation de première catégorie n°1002 en date du 19 juin 1980 et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité de Radés.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité Radés ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Tunisienne de l'Electricité et de Gaz "STEG" dont le siège social est situé au 38 rue Kamel Atatürk 1080 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2023-09-0201-0000741 en date du 24 Janvier 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une station de compression et transport du gaz naturel, située à proximité de la route secondaire reliant la route d'EL Ain et Sidi Litayem au km 24, à la localité de Ain Turkia de la délégation de Menzel Chaker du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité d'El Aouabed El Khazzanet.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Sfax ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Aouabed El Khazzanet ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "Production International Company - PIC" dont le siège social est situé à la Rue Abou Houraira au n°18 à El Menzeh 5 - 2091 Ariana, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2021-09-0005075 en date du 7 décembre 2021 en vue d'obtenir une autorisation de

régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection, située à proximité de la route régionale n°70 à Ousja de la délégation de Ghar El Melh du Gouvernorat de Bizerte objet de l'arrêt d'autorisation de troisième catégorie enregistré sous le numéro 031517 en date du 17 mai 2017 et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Ousja.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ousja ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Monsieur Mounir ben Ali ben Mohamed Boubaker titulaire de la carte d'identité nationale n°04004716 déclare la perte du titre dont propriété n°03-6644 sujet du titre foncier n°30076 dans une attestation de perte délivrée de la part du chef de poste de police de benbla n°839

2024S01654DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Wahid Ben Mohamed Ben Omar Boubaker, titulaire de la CIN n°04148207, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/39946 du 28/11/2014 concernant ces parts à l'indivision du titre foncier N°19846 Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Bembla le 20/12/2024.

2024S01668DIVD2

Annonce

Madame Miniar Charfedinne agissant en tant que la mère du mineur Yousef Jarraya informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de donation daté le 24/12/2017 dressé par les notaires Yassine rbai et Neji Baklouti concernant la parcelle de terre d'une superficie de 341.55 m² et un studio d'une superficie de 28 m² situés sur la route de Gabès klm 6.5 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2024X01712DIVD2